

INSCRIPTIONS A L'ECOLE DE COCUMONT POUR LA RENTREE 2021

Qui est concerné par une première inscription ?

Les enfants nés en 2018. Des enfants de 2017
qui n'auraient pas été inscrits en petite section.

Où aller ?

A la mairie de Cocumont.

Quand ?

Lundi, mardi, mercredi, jeudi ou vendredi de 8h30 à 12h00.

Samedi de 9h00 à 12h00.

Quels documents apporter ?

- Le livret de famille
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois.

Une fois que votre enfant est inscrit en mairie, la directrice de l'école vous contactera pour admettre ce nouvel élève dans l'établissement. Il faudra alors se présenter à l'école avec le carnet de santé et le livret de famille.

Comment procéder pour un changement d'école ?

Si votre enfant est déjà scolarisé dans un établissement et que vous voulez le changer d'école, un certificat de radiation délivré par l'école d'origine sera obligatoire en plus de tous les documents listés ci-dessus.

